

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2015

Président : Monsieur GIROT Thierry,

Présents : M.GIROT Thierry, M.GIRAUD Fabien, M.VALETTE Michel, Mme CHANUT Nathalie, M. CHAUSSINAND Laurent, Mme COURTAULT Joëlle, Mme CURINIER Maria Isabel, M. EYMARD Frédéric, Mme FAURE Monique, Mme MAGALDI Bernadette.

Absents excusés : Mme CHAMBARD Chantal (pouvoir),

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation et vote des comptes administratifs et de gestion 2014,
- 2) Présentation et vote des budgets 2015,
- 3) Vote des taux d'imposition : taxe d'habitation et taxes foncières,
- 4) Ressources humaines : contrat d'Avenir agent technique,
- 5) Convention Assistance Technique aux Collectivités (ancienne ATESAT),
- 6) Subvention Conseil Départemental : déneigement,
- 7) Ardèche Musique et Danse : Convention éveil musical 2015-2016,
- 8) Questions diverses.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du : 27 février 2015 à l'unanimité.

1) Présentation et vote des comptes administratifs 2014,

Monsieur le Maire assisté de Mme VAZQUEZ, Trésorière du CHEYLARD et Mme THOMAS Michelle, secrétaire de Mairie, expose au Conseil Municipal, après les avoir porté à la connaissance, les 5 comptes administratifs 2014 : Commune, Eau, Assainissement, Zone d'Activités et CCAS.

Compte administratif du Budget de la Commune :

Fonctionnement :

Recettes : 506 389,59 €
Dépenses : 302 275,29 €

Excédent : 204 114,30 €

Investissement :

Recettes : 187 118,59€

Dépenses : 185 466,06€

Excédent : 1 652,53€

Restes à réaliser à reporter en 2014 :

Recettes d'investissement :

Dépenses d'investissement : 88 670,00 €

Compte administratif du budget de l'Eau :

Fonctionnement :

Recettes : 37 272,34 €

Dépenses : 37 573,02 €

Déficit 300,68 €

Investissement :

Recettes : 16 642,64 €

Dépenses : 15 231,88 €

Excédent 1 410,76 €

Compte administratif du budget Assainissement :

Fonctionnement :

Recettes : 98 874,03 €

Dépenses : 101 893,03 €

Déficit: 3 019,00 €

Investissement :

Recettes : 20 274,82 €

Dépenses : 78 706,37 €

Déficit: 58 431,55 €

Compte administratif du budget de la Zone d'Activités :

Fonctionnement :

Recettes : 9 600,00 €

Dépenses : 0.00 €

Excédent : 9 600,00 €

Investissement :

Recettes : 9 979,40 €

Dépenses : 0.00 €

Excédent : 9 979,40 €

Compte Administratif du budget C.C.A.S :

Fonctionnement :

Recettes : 3 474,00 €

Dépenses : 2 924,44 €

Excédent: 549.56 €

Résultat de clôture des Comptes Administratifs 2014: **165 555.32 €**

.Chaque compte Administratif est présenté au vote par le 1er Adjoint, Monsieur Fabien GIRAUD , le Maire sortant de la salle a ce moment là. Après délibération et vote le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les cinq comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion, transmis par le trésor public, pour l'année 2014.

2) Présentation et vote des Budgets 2015 :

Monsieur le Maire et Mme THOMAS Michelle présentent au Conseil Municipal les Budgets 2015 de la Commune, de l'Eau, de l'Assainissement, de la Zone d'Activités ainsi que du CCAS, budgets visés au préalable par Mme VAZQUEZ

Budget primitif de la Commune :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **543 467.54 €**

Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **481 254.06 €**

Budget primitif de l'Eau :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **45 496.45 €**

Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **113 318.45 €**

Budget primitif de l'Assainissement :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **60 688.09 €**

Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **28 827.64 €**

Budget primitif de la Zone d'Activités :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **9 600.00 €**

Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **62 743.61 €**

Budget primitif 2010 du C.C.A.S :

Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : **3 854.75 €**

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les budgets 2015(sauf le CCAS).

3) Vote des Taux d'imposition Taxe d'habitation et taxes foncières:

Monsieur. le Maire propose au Conseil Municipal le maintien du taux des taxes d'habitation et taxes foncières bâti et non bâti au niveau de 2014. Après délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de conserver les mêmes taux d'imposition pour l'année 2015.

4) Ressources humaines : Contrat d'Avenir et CAE CUI Agents Techniques:

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de remplacer le contrat CAE-CUI d'un agent technique, arrivant à terme, par un contrat d'Avenir pour un an et à temps complet, à compter du 20 avril 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce contrat d'Avenir, avec les services de la Mission Locale.

D'autre part, pour faire face à des besoins accrus de travaux, notamment en voirie communale, sus aux derniers dégâts d'orages, Monsieur le Maire propose l'embauche d'un agent technique supplémentaire, par le biais d'un Contrat Aidé (CAE-CUI). Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la mise en place par Monsieur le Maire d'un contrat aidé de droit privé (CAE-CUI) pour 35 heures hebdomadaires d'une durée d'un an, à compter du 18 mai 2015.

5) Convention Assistance Technique aux Collectivités (ancienne ATESAT):

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'extinction de la mission ATESAT. Il informe l'assemblée d'une offre d'assistance technique aux collectivités en matière de voirie communale, proposée par le Département. Cette Convention portera sur une mission de base forfaitaire à 2,50-€ /par habitant et par an, et s'appliquera sur l'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie. Le Conseil Municipal, au vu de l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, de recourir à cette Convention.

6) Subvention Conseil Départemental : déneigement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales par le Département. Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide du Département pour une subvention dans le cadre du déneigement 2014/2015.

7) Ardèche Musique et Danse: Convention éveil musical 2015/2016: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la Convention, Éveil Musical, entre le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse – Conservatoire et la Commune d'Arcens. Cette Convention porte sur l'intervention de sensibilisation aux pratiques musicales à l'école. Le financement se répartit comme suit pour un cycle de 15 séances d'une heure = 938 €. (la participation du Département de l'Ardèche est de 40%, soit 375,20 €, la participation de la Commune est de 60%, soit 562,80 €). Après délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

8) Questions diverses :

a) Il a été fait un point sur le PEdT en cours d'élaboration par le Comité de Pilotage. Il doit être finalisé, et envoyé aux divers services de l'État courant Mai .

b) Monsieur le Maire a demandé un référent pour représenter la Commune auprès du Syndicat de Défense de la «Châtaigne d'Ardèche». Monsieur Frédéric EYMARD s'est porté volontaire pour cette mission de sauvegarde de la châtaigneraie.

- Prochain Conseil Municipal le **22 mai 2015**.

-La séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,

GIROT Thierry.